

# CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2024

*Convocation du 3 avril 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Mesdames Ludivine MARTOT, Pierrette BERNARD, Ghislaine CARPENTIER, Claude HAUZAY, Estelle DALLONGEVILLE, Delphine SIMON, Alexandra LEPRETTRE, Messieurs Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, Thierry COLLARD, Mickaël BARON, Julien HOUCHARD, Marc MOUCHELET formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Clément SAVALLE à Daniel HAREL.

*Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.*

## COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire informe qu'il va mercredi prochain à une réunion pour le futur lotissement, avec IDEAME et les services de l'urbanisme. IDEAME s'interrogeait encore sur le futur bailleur social pour la partie « locatifs », mais ALCEANE a bien confirmé sa participation.  
Concernant l'assainissement, le poste en haut de la Grande Côte ne suffira pas. Il faudra penser à le renforcer.  
La MAM sera bien construite par IDEAME (en concertation avec la commune), puis revendue à la commune qui la gèrera.  
L'étude des sols sera faite courant mai. Les grands arbres sur le talus seront vérifiés afin d'anticiper une éventuelle chute.
- Un architecte viendra voir le lotissement des Abeilles pour le recensement de la voirie et l'état des lieux avant le transfert à la Communauté Urbaine.
- Suite à la visite de Bruno Lemaire chez Renault, plusieurs personnes ont contacté la mairie pour savoir comment faire pour aller travailler chez eux. Monsieur Dellerie a contacté la responsable de chez Renault qui lui a dit que les personnes intéressées doivent s'inscrire dans les agences d'intérim ADECCO, CRIT, MANPOWER et PROMAN.
- Installation de l'antenne 4G sur le château d'eau. Pour l'instant Free s'installe, suivi bientôt par d'autres fournisseurs.
- Pour la fibre avec Free, l'installation générale est en cours.
- Bibliothèque : Monsieur le Maire informe d'une petite exposition de jouets anciens à la bibliothèque. 2 classes ont participé à une présentation de livres

« pop up » par Michel Duval. Anne propose d'organiser un concours de dessin pour les 5-14 ans (en trois catégories 5/7 - 8/11 - 12/14 ans) et un concours photo pour les 14-17 ans. Le Conseil donne son accord. Le concours de dessin s'adresse aux enfants scolarisés à Sandouville/Oudalle, le concours de photo aux jeunes Sandouvillais.

- Elections Européennes du 9 juin 2024 : le tableau des permanences est établi.

## **DELIBERATIONS**

### **Rétrocession terrain de M. et Mme MOUSSE**

La maison de M. et Mme MOUSSE située 10 Chemin de la Ferme, ayant été vendue, la parcelle a été divisée et un alignement le long du trottoir, route de la Plaine a été réalisé au profit de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour la rétrocession à la commune d'une bande de terrain de 52 m<sup>2</sup> issue de la parcelle appartenant à M. et Mme MOUSSE, cadastrée section A numéro 1047, le long de la route de la Plaine, à titre gracieux.

### **Vote des taux 2024**

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 32,53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 21,50 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 5,81 %

### **Comptes de Gestion et Comptes Administratif 2023**

#### **Budget Général - Compte de Gestion 2023**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Constate la similitude des écritures entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget général de la commune pour 2023.
- Approuve le compte de gestion 2023.

#### **Budget Général - Compte Administratif 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif 2023.

### Budget annexe : Régie de Transport - Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Constate la similitude des écritures entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget annexe pour la Régie de Transport pour 2023.
- Approuve le compte de gestion 2023.

### Budget annexe : Régie de Transport - Compte Administratif 2023

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2023 du Budget annexe pour la Régie de Transport.

### Vote du Budget primitif de l'exercice 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2024.

Le budget principal pour l'exercice 2024 est équilibré en recettes et dépenses.

Le budget annexe de la Régie de Transport, pour l'exercice 2024 est équilibré en recettes et dépenses.

### Finances - Fiscalité - Attribution de compensation - Gestion des déchets - Révision.

Le Conseil municipal,

Vu le budget de l'exercice 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment le 1<sup>o</sup> du V de l'article 1609 nonies ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20230401 du 5 octobre 2023 instaurant un régime harmonisé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20230437 du 9 novembre 2023 communiquant le montant prévisionnel 2024 de l'attribution de compensation aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20240020 du 15 février 2024 révisant les montants des attributions de compensation de la compétence de gestion des déchets pour 2024 ;

Vu le dernier rapport de la C.L.E.C.T. du 15 juin 2023 ;

Considérant :

- que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite maintenir les équilibres budgétaires en corrigeant les attributions de compensations des communes issues de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire dans le cadre du vote de ces nouveaux taux harmonisés par zone,
- que la révision libre des attributions de compensation ne nécessite pas la convocation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- que la révision libre des attributions de compensation nécessite que Sandouville délibère à la majorité simple sur le montant de l'attribution de compensation révisée suite à la délibération prise par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider pour 2024, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la modification de l'attribution de compensation 2024 afférente à la compétence gestion des déchets de Sandouville, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

## **SUBVENTIONS 2024**

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Au Basket Sandouville, au Foyer Pour Tous Sandouville, à l'Association La Fraternelle, aux Sapeurs-Pompiers UDSP76, à l'Association les Amis des Résidents de l'hôpital de Saint Romain, au GACCSRC vie du club et foulées scolaires, à AGIRE, à l'Association des paralysés de France, au Secours Catholique, à l'Association Charline, à la MFR La Cerlangue, à la MFR Criquetot L'Esneval, à Partage Fauville, au Vélo Club de Saint Romain, à l'ACDPM (rivages propres), à la Banque Alimentaire, au Tennis Club de l'Estuaire, aux Restaurants du Cœur, à l'AFM (Téléthon), à l'Association Vie et Espoir, à Agir pour Becquerel, à l'Association Vie Libre, à l'ALPEAIH, à l'AFSEP, à France ADOT 76, à l'Association Point de Mire, à l'Association LA HETRAIE, à la FNACA, à la SHPA, à SOS Amitié, à l'Office National des Combattants, à l'Association Déli'Cat, à Clown Up

Mickaël Baron demande pourquoi le minibus n'a pas été prêté à l'association de Basket pour les U11 pour aller à Brest. Monsieur le Maire précise qu'il avait été acheté en outre pour les déplacements des équipes, que c'est souvent à cela qu'il sert, que ces déplacements soient raisonnables et en liaison avec le niveau des équipes et que Brest était une destination beaucoup trop lointaine.

## TRAVAUX

Michel Dallongeville fait état des travaux réalisés, en cours et prévus :

- Cours de tennis : l'accès a été modifié car plusieurs dégradations ont été commises sur le terrain, poteaux arrachés, sangle volée, coup de cutter dans le filet...Un cadenas à code a été installé. Les joueurs devront passer en mairie où une carte avec le code leur sera remise.
- La toiture de la salle de sports est terminée.
- L'aménagement du terrain est également terminé, il reste quelques petites flaques d'eau, mais il faut attendre que le sol se fasse.
- Un expert est venu voir la charpente de l'église. Une poutre est abimée et doit être refaite. La ventilation de la toiture a été améliorée.
- La vidéo protection a été réparée sur plusieurs sites de la commune, mais il va falloir changer quelques éléments vétustes (disque dur).
- Les joints du mur du cimetière ont été refaits.
- Les antennes sont posées sur le château d'eau, mais il manque du matériel pour les faire fonctionner.
- Free installera la fibre dans la commune dès l'obtention des autorisations.
- Les panneaux photovoltaïques sont posés sur le bâtiment technique, mais pas encore raccordés au réseau.
- Pose d'une nouvelle barrière au chalet des Abeilles, mais il manque les blocs barrières.
- 3 devis ont été reçus pour le système d'alarme intrusion à l'école avec des modes de fonctionnement très différents. A voir.

## QUESTIONS DIVERSES

- Mickaël Baron demande si dans le cadre de l'activité yoga, il y aurait la possibilité d'organiser des stages le week-end. Jacques Dellerie donne un accord de principe pour que l'activité pilotée par le Foyer se fasse alors au Foyer dans la salle à l'étage peut-être plus adaptée et conviviale.

Séance levée à 20h30